

Lutte contre les ruptures d'approvisionnement : la priorité des entreprises du médicament

Le Premier Ministre et la Ministre des Solidarités et de la Santé ont reçu ce jeudi à Matignon une délégation de chefs d'entreprises, ainsi que des associations de patients, pour engager rapidement un certain nombre d'actions pour mieux faire face aux ruptures d'approvisionnement de médicaments.

Assurer aux patients la continuité d'accès aux médicaments qui leur sont nécessaires est la mission première des entreprises du médicament.

Les tensions et les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent un sujet majeur de mobilisation pour les laboratoires, comme en témoignent les propositions qu'ils ont formulées au mois de février dernier, ainsi que leur engagement aux côtés des pouvoirs publics pour déployer la feuille de route 2019 - 2022 de la Ministre de la Santé « *lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France* ».

Les entreprises du médicament rappellent que les ruptures d'approvisionnement de médicaments sont un phénomène mondial et qu'elles ont des causes complexes et multifactorielles telles que :

- L'augmentation rapide de la demande mondiale de médicaments qui nécessite un ajustement des capacités de production ;
- La complexification des chaînes de production, des technologies, des contrôles et des obligations réglementaires telles que la sérialisation à la boîte depuis février 2019 ;
- La concentration de la production de principes actifs autour de quelques pays et de quelques producteurs ;

A ces causes internationales s'ajoutent des causes spécifiquement françaises :

- Le développement des exportations parallèles souvent liées aux faibles prix des médicaments en France comparés à ceux de ses voisins européens ;
- Les mécanismes d'achats hospitaliers inadaptés à la réalité de l'offre disponible.

Les entreprises du médicament réaffirment leur engagement, au service des patients et de l'accès aux soins, à tout mettre en œuvre pour lutter contre les ruptures d'approvisionnement aux côtés du Gouvernement.

Elles se sont notamment engagées à :

- Améliorer les mécanismes de prévention de ruptures et d'information des différentes parties prenantes,
- Être particulièrement attentives à la constitution de stocks de sécurité de médicaments les plus indispensables pour les patients français.

Elles plaident pour un renforcement de l'attractivité industrielle de la France et recommandent d'éviter les mesures contraignantes qui auraient pour effet de dissuader certains industriels d'opérer sur le territoire français ou encore de réglementations nationales qui marginaliseraient la France en Europe. Elles seront particulièrement vigilantes sur d'éventuelles sanctions qui auraient un effet contre-productif.

Les entreprises du médicament, qui alertent depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs sur le caractère stratégique de leur industrie et sur le risque de désindustrialisation de notre pays, se félicitent de la mise en place par le Gouvernement d'une mission destinée à identifier des solutions pour améliorer les capacités de production en médicaments en France et en Europe. Elles s'engagent à coopérer activement avec les pouvoirs publics.

Comme le rappelle Frédéric Collet, Président du Leem : *« la lutte contre les ruptures d'approvisionnement est une priorité partagée. C'est un combat de longue haleine. Les entreprises du médicament ont en permanence le souci d'améliorer l'accès des patients à tous les traitements. S'agissant d'un phénomène aussi complexe, chacun doit prendre sa part de responsabilité. Il ne sera possible de lutter efficacement contre les ruptures qu'en engageant une réponse collective qui permette d'aborder le problème dans toutes ses dimensions. »*

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org
Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87 – email : vpautre@leem.org
Julie AGRON – tél : 01 45 03 86 82 – email : jargon@leem.org